L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 15 MARS 1893

CHEMINS DE FER.

Compagnie du Chemin de Fer Yazoo et Mississippi Valley.

Service en vigueur le 11 Déc. 1892

Les trains partent de la gare à passagers du Illinois Central au coin de l'avenue Howard et de la rue des Remparts.

Train rapide Ze Kansas City et de Memphis	Départs. P. M.	Arrivées. A. M.
Vicksburg & Natchez ex	7:55 A M	5:35 P. M.
Baton Rouge agrément	3:40 P M.	10:00 A. M.

La seule ligne ayant des trains soldés entre a Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Pullman's Buffets et Dortoirs jusqu'à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite allant à Kansas City, Omaha, Denver et tous les points de l'Ouest.

La ligne courte allant aux Sources Caddes (Hot Springs) et à la passe du Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Bill ts de permutation, livrets de mileage, tarif d occasions (party rates) et excursions de fin de semaine.

Billets d'excursion d'été en vente pour la saison.

Bureau pour la vente des Bill ts, coin des rues St Charles et Commerce.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.

J. W. COLEMAN, Agt.

Asst Agent Général du Dépt des Passagers.

1er mars—

ILLINOIS CENTRAL R.R.

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 22 janvier 1893.

Arrivées.	Départs.
No 1. Malle Rapide, 8.36 a. m.	No 2. Malle Rapide, 6:00 p. m.
No 3. Chicago Lim., 7.25 p. m.	No 4. Chicago Lim., 11.30 a. m.
No 25, Malle locale et Express, 6.55 p. m.	No 26, Malle locale et Express, 7:00 a. m.

Une ligne de Palais Dortoirs Pullman a lant directement de la Nouvelle-Orléans à Chicago et St Louis sans changement.

La route la plus courte et la plus rapide.

No 4. Ventiole Chicago, limited, quotidien. Durée 29 heures à Chicago, et 24 heures à St-Louis.

No 2. La Malle Rapide quotidienne a des dortoirs Pullman et des chars à fauteuils se renversant pour Chicago et des dortoirs à St Louis.

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commerce.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.

A. H. HANSON, G. P. A.

1er mars—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN

Pour Montgomery, Birmingham, Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Arrivées.	No.	Départs.
7	Exp. Rap. 6:45 p. m.	8	Exp. Rap. 7:45 a. m.
7	Acco. côte. 9:00 a. m.	8	Exp. Rap. 10:55 a. m.
1	Exp. Lim. 3:45 p. m.	8	Acco. côte. 3:45 p. m.
5	Mail. Rap 7:15 p. m	2	Exp. Lim. 7:50 p. m.

Bureau pour la vente des billets, coin St. Charles et Commerce. Bureau des billets de la gare au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New York est sans changement de plusieurs heures plus rapide maintenant tous les points correspondants. Pas de prix de tarif supplémentaire exigé sur ce train. Le char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.

C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky

Assure—au 31 déc

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Rapides (Morgan Ferry Landing).

Départs de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Express 5.00 p m	San Antonio Express 7:05 p m
California Express, 9:30 a m	California Ex press, daily 10:55pm

Chars dortoirs entre la Nouvelle-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans et Galveston et la ville de Mexico sur le train partant à 9:30 A. M.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux sous 26 rue Carondelet et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.

J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.

W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er février—an

O C

gne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Local.
Départ de la N. Orléans	5:00 p m	8:30 a m
Arrivée à Meridian	11:10 p. m.	4:30 p. m.
Arrivée à Birmingham	3:50 a. m.	1:05 p m
Arrivée à Chattanooga	8:30 a m	7:00 p m
Arrivée à Burgin	3:47 p. m.	8:38 a m
Arrivée à Lexington	4:45 p m.	4:35 a m.
Arrivée à Cincinnati	7:30 p m.	7:20 a m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee et la seule ligne ayant des trains vestibulés solides de la Nouvelle-Orléans à Washington et char-buffet pour New York.

Bureau des Billets du Q. & C., 34 rue St-Charles.

H. EDWARDS, R. H. GARRATT,
Gen'l Pass. Agent, Div. Pass. Ticket Agent
Cincinnati, O. New Orleans.

2 mars—

THE NEW ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the French American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50, three months, 75 cents.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 37,637—Division C—Raffaelo Romano et Pascal Guerriere, individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriere vs Jean Baptiste—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Raffaelo Romano et Pascal Guerriere individuellement et comme membres de la raison sociale de Romano et Guerriere soit acceptée au bénéfice de leurs créanciers, qu'une réunion de dits créanciers des insolvables ci dessus soit tenue après les annonces et notifications requises par la loi pardevant Antoine Dorsecourt notaire, le 30me jour de janvier 1893 à la Nouvelle-Orléans afin de délibérer sur les affaires des dits insolvables, et que H. R. Pitcaithly soit appointé syndic provisoire dans cette affaire après avoir fourni un cautionnement de donze mille cent ($12,100) dollars comme garantie d'un accomplissement fidèle de ses devoirs, que S. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de ces insolvables, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1892.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.

27 déc -3f au 30 janv

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 9 mars 1893,

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de	1 P. M.
et VENDREDIS " "	7 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville)	3 P. M.

arrivant, quittera Madisonville, les

LUNDIS	5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing	7 A. M
VENDREDIS " "	7 A. M

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Prêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE

TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de ventilateurs et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BOURGOGNE, Lebocf, samedi 18 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 25 mars
LA TOURAINE, Frapoet, samedi, 1er avril

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième cabine.....$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

LOUISIANA	Mercredi, 15 mars.
KNICKERBOCKER	Mercredi, 22 mars.
HUDSON	Mercredi, 29 mars.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine aux Cargaisons au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connexion à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant le CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41

4 mai—1 an

Etat semestriel

—DE LA—

Banque Nationale Germania

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi 31 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,811,892 50
Bons des Etats Unis pour garantir la circulation	25,850 00
Autres actions et bons	50,000 00
Dû par des agents de réserve	39,696 08
Dû par des banques et banquiers	11,062 08
Maison de banque, meubles et installations	62,066 82
Dû par 1- trésorier des Etats-Unis 5 pour cent montant du fonds de rédemption	115,500 00
Chèques comptant sur des banques locales	2 250 00
Monnaie courante	$136 628 25
Billets légal tender	6,622 00
et or	382 440 00
Espèces, nickels et cents	16,615 70— 532,305 95
	$2,140,554 02

PASSIF.

Capital payé	$300,000 00
Fonds de surplus	300,000 00
Profits non divisés	61,134 33
Dividendes 5 pour cent par actions, déclaré le 30 courant	15,000 00
Dividendes non réclamés	615 00
Billets en circulation	41,095 00
Dépôts individuels	1,348,363 28
Dû à des banques et banquiers	14,326 42
Bills payables	50,000 00
Billets re-escomptés	100,000 00
	$2,140,554 02

J. C. DENIS, Président.
J. L. BERCIER, Caissier.

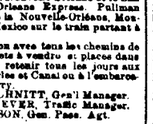

After Forty years' experience in the preparation of more than Fifty Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for inventors, procure patents, register trade-marks, copyrights, etc. for the United States, and obtain patents in Canada, England, France, Germany, and other countries. Their unequaled experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office at short notice. Terms low and moderate. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Every patent obtained through us is described in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential paper of its kind published in the world. Illustrations of such a notice every patentee desires.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering, works, and other improvements of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and dates of patents issued each week. Try it free specimen for one dollar. Sold by all newsdealers.

Any inventor can learn how to secure patents by addressing MUNN & CO., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 23 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, je nomme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'a établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Réliase Morris, cinquième étage, chambre H. à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1885. Les applications qui se seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les réglements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, La. 8 nov—

CHARTER

—OF THE—

LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA,
State of Louisiana,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES PAHET, a notary public in and for this city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that availing themselves of the laws of this State in such cases made and provided, and of Act No 30 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved Jun- 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purpose and under the agreements, conditions and stipulations following, to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," by which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof, to commence, sue and be sued, buy, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor; to elect officers and make by-laws and generally to the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana, all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a generen steam laundry business and to do anything in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stock holders at the second Monday in January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday in January 1894, up to which date the officers and Board of Directors hereto named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall continue in office and control the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said members of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers, who, by virtue of their election as such officers, are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company under the supervision of three commissioners to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. A public notice holder shall be given of such election by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and the officers then elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock-holder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office, and such failure to elect shall be filed by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice-President and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders convened for this purpose, after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans with the assent of three-fourth of the stock represented at such meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the assent of the majority in amount of the entire stock of the corporation then issued and said paid for and in addition to the required thirty days notice in writing of any meeting called for that purpose and such notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance, if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation of time or by failure in its affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of new Orleans, and with the assent of a majority of the capital stock, said commissioners shall remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated, and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforesaid, in the presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said importers and me, notary, after reading hereof.

Original signed :

JOS. HERWANDEZ
and others.
H. P. LABATUT.
JAS. J. BOYCE.
JAS. FAHEY, Not. Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in book 488, folio 90.

New Orleans, La., december 16th, 1892.

Signed : JOS. BATT.

[Seal]

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

In witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30)

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUELE 14ème JOUR D'AVRIL 1893, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1893, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports suspectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime à leur station de quarantaine du Mississipi, sans autre désintection du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer les navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire sera satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis à la désinfection maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, partiront de la désinfection et y être détenus, partiront personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou contenant des personnes infectées de choléra ou de peste vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la mesure de désinfection à la station de quarantaine de la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports si-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de Chandeleurs, ou Les Berges ou entrer dans toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les vues de l'Etat, telles que prouvées dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ai jugé convenable de publier cette proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1893, à 12 heures de midi, et ordonne et recommande et désigne et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements susdevise pour cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de prendre rigoureusement contre toutes violations des dits réglements et des lois quarantenaires de l'Etat.

En foi de quoi, j'ai signé mon signature et le SCEAU exécutif de l'Etat de la Louisiane, à la ville de Baton Rouge, ce 18ème jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze et de la cent soixième de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés autant que possible de tout objet inutile à la quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en laine devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuivre.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires devront, immédiatement après l'arrivée des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages susceptibles de contenir des effets pouvant être de manifestation d'une maladie pestilentielle et pendant la désinfection. Ces bagages seront surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des assortiments de literie et autres matelassés d'une texture délicate, car ils adhèrent à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires qui, dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, et c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer sans autorisation.

5. La cargaison dont aussi, qui faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des soutes facile et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes en interdire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ces employés.

7. Les capitaine devront, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale. Placer enfin leur bâtiment dans les conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires partant des ports devront surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

Bt-avril—3f

Etat de situation semi-annuel

DE LA

UNION NATIONAL BANK

De la Nouvelle-Orléans.

A la clôture des affaires, le 21 décembre 1892

ACTIF.

Prêts sur demande et escomptes	$1,485,780 97
Bons des Etats-Unis $50,000 00	
Primes sur les mêmes 6 500 00	
Bons à primes de la Nlle-Orléans et autres actions et bonds	314,606 27— 371,106 27
Maisons de banque, meubles et installations	115,000 00
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00
Change domestic	
At wit ness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.	
JAS. FAHEY, Not. Pub.	
No 162 Common street.	

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Fonds de surplus	$150,000 00
Profits non divisés	13,870 47— 163,870 47
Dividende payable le 2 janvier.	2,000 00
Circulation	41,100 00
Dû à des déposants et banquiers	1,702,040 21
Dû à des banques étrangères	434,054 75
Et escomptés	19 389 16
	$2,883,254 59

CARL KOHN, Président.
S. HALARON, Vice président
A. LABARTHE, Caissier.

3 janv—1f

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 14 mars 1893.

COMPTOIR D'ESCHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$6,105,589 00	$659,856 00
Même temps la semaine dernière	5,670,741 00	561,247 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; doublons espagnols, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, en léger américain, 97 à 97½; argent; mutilé américain 73 à 75 par ce; dollars mexicains, 63 à 65; sols/ péruviens, 59 à 60; pesos chiliens, 59 à 60; argent anglais, par $, $4 60 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 19¾ à 19¾.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—Lademande continue bonne, le montant est considérable et les taux faibles.

Papier exceptionnel	7 @ —	
do A1	— @ —	
Prêts sur garanties collatérales	6 @ 8	
Time do do	6 @ 7	
Papier hypothécaire	— @ 8	

New-York Taux de l'argent 6 0/0.

Paris.—Taux de la Banque d'Angleterre 2½; consols 97 1/16 ex int. pour l'argent, 99 3/16 pour l'accomplte d'avril; U. S. 4's —.

Paris—Rente—97.82½.

Argent en lingots (par ce $2) — Londres 38¾; New York 83¾ à —; Nlle-Orléans 83.

CHANGE.

REICHSMARKS—94 11/16

Le STERLING est faible.

Commercial (60 jours) ..... 482¾ @ 484
Traites de banques (60 jours) 485¾
Les FRANCS sont plus faibles.
Francs de commerce (60 jours) ... 5.20⅝
Traites de banques (60 jours) ... 5.19¼

Le CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est calme.

Traites de commerce 75c. de prime.

Traites de banques pour collection $1 50 de prime.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 A. M.

$5,000 New Consols	94¾
Après de 11 A. M.	
$5,000 New Consols (Seller 30)	94¾
$1,500 Bons à prime	166½
10 actions Southern Nat. Bank	112¾
10 actions Southern Nat. Bank	113
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.	
$5,000 New Consols (Seller May)	94¾
$5,000 do do	94¾

Appel de 2 P. M

$8,000 New Consols	94¼
10 actions N O Brewing Ass	105
Après de 2 P. M.	
20 actions Mut. Loan and Building Ass.	29½
25 actions N O Gaslight Co.	108¾

ACTIONS ET BONS.

Dernière cotes de N. O. Stock Exchange.

	Valeur au pair	Offre demandée
Banques.		
American National	100	142½
Bank of Commerce	100	117
Canal & Banking Co	100	165
Citizens'	100	88
N. O. Co-operative Ex't Ass.	50	21
Germania National	100	—
Germania Savings	100	—
Hibernia National	100	240
Louisiana National	100	—
Metropolitan	100	170
Mutual Nat.	100	—
N. O. National	100	730
People's	50	100½
Southern National	100	112
Union National	100	—
Traders'	100	81
Union National	100	136
Whitney National	100	357
Compagnies d'assurance.		
Crescent Ins	100	49½
Firemen's	50	10
Germania Ins. Co	100	99
Hibernia Ins	100	50
Home Ins	100	80
Lafayette	50	72½
Merchants Ins. Co	100	95
Mechanics' and Traders'	100	108
New Orleans Ins. Ass	50	—
Sun Mutual Ins. Co	100	90
Southern Ins. Co	100	88
Teutonia	100	120
Chemins de fer urbains.		
Carrollton	100	145
Crescent City	100	102
Canal and Claiborne	50	45
New Orleans City	100	130½
Orleans	50	72
St-Charles Street	50	90
Privilege on Carrollton RR.	—	—
Actions diverses.		
O. C. Slaughtouse	50	45
Imp. Southern Warehouse	100	—
Jefferson City Gas Light Co	100	90
Consumers' Ice Co	100	—
Louisiana Ice Mfg. Co	100	—
Metairie Cem'y Ass	100	—
N. O. Gas Light Co	100	108
N. O. Water Works Co	100	94
N. O. Brewing Ass	100	104
Jackson Brewing Co	100	100½
N. O. Cold Storage	100	—
French Opera Associations	250	—
Sugar Shed Co	50	20
Louisiana Electric Light Co	100	—
Standard Gaslight Co	100	—
St. Martin's Oil Works	—	—
Richard Plisse Ra. Co. of Chicago	10	8
Rocky Club	100	—
Comb. T. Stand	—	—
M. L. & B. Ass	—	—
Edison Elec. Illuminating Co	—	—
Takamina Ferment Co	—	—
Rosetta Gravel	100	—
Paris Theatre	—	—
Graham F. S. Co	10	—
Cherokee Iron Man'fg Co	—	—
C. C. Furniture Co	—	—
Independent City Works	—	—
Pelican Insurance	—	—
Jackson Coal & Coke Co	—	—
Louisiana Furniture Co	—	—
Southern Athletic Club	—	—
Young Men's Ath Club	—	—
N. O. & Bay Shore Ry	—	—
Independ. Cotton Oil Ass'n	—	—
Amer. Cott. Oil Deb	—	—
Cotton Oil Trust	—	—
Washington Artillery bonds	—	—
Algiers Ferry & Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)	—	—
Bonds.		
Constitutional Bds	—	—
Old Louisiana Bds	—	—
New Consols	94	94¼
Atchafalaya Levee Bds	94	96½
Bossier Levee Bds	95	85
Caddo Levee Bonds	94	—
5th District Levee Bds	88	91½
Lafourche Levee Bds	96	97
Lake Borgne Levee Bd	—	—
Pontchartrain Lev. Bonds 10 yrs	—	—
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs	95	—
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs	95	95½
Red River Atch. & R. R Bds	90½	—
Tensas Basin Bonds	92	102
Carrollton Bds 10 yrs	—	—
Carrollton 13 yrs	113	116
Carrollton 14 yrs	113	116
Jackson Brewery 1st Mort. Bds	—	—
City	101½	—
Premiums	106	106½
Premium Orleans Nouvelle	—	—
Privilege on Premiums	—	—
Extended Consols	—	—
Extended 6's, Consol. Crescman	102½	104½
Extended 6's	103	104
Extended 6's, R. R	—	—
Extended 6's, Waterworks	—	—
Extended 6's, Park	—	—
City 6 per cent Bonds	—	—
Consolidated coupons	—	—
City 5's	—	—
City